

Règlement Intérieur

4^{ème} Rapide FIDE de VANVES

Article 1 : Organisation

Le Club d'Echecs de Vanves, représenté par Philippe DELOIRE, organise son 4ème Rapide FIDE de VANVES, le samedi 07 février 2026, à l'Ecole Primaire Larmeroux. 6 Rue Larmeroux. 92170 Vanves

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Article 3 : Homologations et Appariements

4ème Rapide FIDE de Vanves est homologué FIDE sous le numéro 70149 et sera pris en compte pour le classement FIDE Rapide de mars 2026.

Il se joue en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme Sharly Chess dans sa dernière version) se font au système suisse.

Article 4 : Cadence

La cadence est de 12 minutes + 3 secondes par coup pour toute la partie

Article 5 : Droit d'inscription

Tarif d'inscription jusqu'au 30 janvier 2026 est de : Tarif normal 20€ - Vanvénés 12€ - Jeunes 15€

Tarif d'inscription à partir du 31 janvier 2026 est de : Tarif normal 25€ - Vanvénens 17€ - Jeunes 20€

Article 6 : Accueil, pointage, horaires approximatives des rondes

Accueil à partir de 9h30, pointage obligatoire entre 9h30 et 9h50 pour entrer en ronde 1.

Ronde 4 : 11h45 Ronde 5 : 13h30 Ronde 6 : 14h05

Ronde 7 : 14h40 Ronde 8 : 15h15 Ronde 9 : 15h50

La remise des prix est prévue à 16h30

Article 7 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie. Les prix sont attribués « à la place ». En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre : le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance. Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

Note : Pour le calcul des départages, en accord avec l'article C07-16.6, le score ajusté est calculé par le logiciel Scharly Chess, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

1^{er} prix : 60 €

2^{ème} prix : 40 €

3^{ème} prix : 20 €

Article 8 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Huong BELEY- Arbitre Elite 1.

Article 9 : Comportement des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes et la buvette. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site à l'exception des extérieurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit aux joueurs d'accéder à un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Les téléphones mobiles devront être éteints et rangés dans un sac, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie, l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, rentre le résultat à l'aide de Charly Chess. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 12 minutes après le lancement de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 12

L'inscription au « 4^{ème} Rapide FIDE de Vanves » implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur et de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur

Philippe DELOIRE

L'arbitre

Huong BELEY